



SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-mail : snu68@snuipp.fr

Lundi 30 août 2010

Bonne rentrée à tous

CETTE ANNEE, N'HESITEZ PLUS ! ADHEREZ AU SNUipp 68

[Bulletin d'adhésion au SNUipp 68](#)

66% de la cotisation syndicale est déductible des impôts

SOMMAIRE

1) Action de rentrée : pour informer sur les volontés du Ministère, distribuons la lettre aux parents !

2) Suite de l'action : tous en grève le mardi 7 septembre 2010 contre la réforme des Retraites.

3) Grève du 7 septembre 2010: les modalités pratiques.

4) Carte scolaire : CTPD vendredi 3 septembre 2010 matin.

5) Augmentation de diverses indemnités.

6) Samedi 4 septembre 2010 Rassemblement Citoyen, face à la xénophobie et à la politique du pilori : liberté, égalité, fraternité.

1) Action de rentrée : pour informer sur les volontés du Ministère, distribuons la lettre aux parents !

Pour appliquer la doctrine gouvernementale : le NON remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite, le Ministre de l'Education Nationale a envoyé un document de travail aux recteurs et Inspecteurs d'Académie leur demandant de trouver le maximum de postes à supprimer dans le 1^{er} degré ([RAPPEL du document](#)).

Parmi ces hypothèses, on peut citer l'augmentation des élèves par classe, la fermeture des petites écoles, la remise en cause des enseignants-remplaçants, la fin des RASED et la forte diminution des intervenants en langue

Il faut informer l'opinion publique, les parents d'élèves.

Le SNUipp 68 appelle les enseignants à diffuser largement la lettre aux parents (ci-dessous) le jour de la rentrée.

[Lettre à diffuser aux parents](#)

[Un contre-argumentaire qui peut aussi être diffusé aux parents d'élèves](#)

Des affiches à mettre dans le tableau d'affichage ou sur les vitres de l'école

- **[Sur l'augmentation des élèves par classe](#)**

- **[Sur la fin des RASED](#)**

- **[Sur la diminution des enseignants-remplaçants](#)**

2) Suite de l'action : tous en grève le mardi 7 septembre 2010 contre la réforme des Retraites.

Retraites : rien n'est joué ! Le 7 septembre, imposons nos revendications !

Après les fortes mobilisations du premier semestre, et notamment le 24 juin dernier, les multiples initiatives qui ont ponctué l'été, montrent la détermination des salariés à faire entendre leurs revendications et leurs propositions concernant le projet de réforme des retraites dont le contenu est injuste et inacceptable. La période estivale a été marquée par la persistance de la crise économique et sociale - la situation du chômage s'aggravant encore notamment pour les jeunes - et par l'annonce de mesures de rigueur supportées essentiellement par l'ensemble des salariés. Le gouvernement poursuit une politique inadaptée en terme d'emplois et de pouvoir d'achat qui accroît les inégalités.

Au moment où le projet de réforme des retraites va être examiné par le parlement, les organisations syndicales rappellent leur ferme opposition à celui-ci. Cette réforme ne répond pas aux enjeux actuels. Les questions d'emploi notamment pour les jeunes et les seniors, celles des inégalités hommes-femmes, de la pénibilité, d'un financement durable appuyé sur une autre répartition des richesses produites, non seulement ne sont pas traitées, mais font porter à plus de 85% les efforts sur les salariés.

La remise en cause des 60 ans avec le report à 62 et 67 ans des âges légaux va fortement pénaliser les salariés et notamment ceux ayant commencé à travailler jeunes, ceux ayant des carrières chaotiques et incomplètes, en particulier les femmes.

Les organisations syndicales considèrent aujourd'hui que rien n'est joué et appellent tous les salariés du privé et du public, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités à poursuivre la construction d'une mobilisation de grande ampleur et à faire du 7 septembre prochain une journée massive de grèves et de manifestations.

Le gouvernement et les parlementaires doivent entendre la mobilisation des salariés et répondre à leurs revendications pour d'autres choix en matière de retraites, d'emploi et de pouvoir d'achat. Les organisations syndicales se réuniront dès le 8 septembre pour analyser la situation et décider des suites unitaires à donner rapidement à la mobilisation.

3) Grève du 7 septembre 2010: les modalités pratiques.

MARDI 7 SEPTEMBRE 2010 : TOUS AUX MANIFESTATIONS

- à Colmar : 11 h devant la préfecture
- à Mulhouse : 16 h 30 place de la Bourse

La déclaration d'intention

La déclaration d'intention est à envoyer par courrier ou par FAX à son IEN qui doit la recevoir avant le **vendredi 3 septembre 2010** minuit. [Coordonnés des IEN](#)

[Déclaration d'intention](#) pour la grève du mardi 7 septembre 2010.

4) Carte scolaire : CTPD vendredi 3 septembre 2010 matin.

Envoyez-nous vos effectifs pour la rentrée 2010, si vous pensez que votre école va être touchée par une mesure de carte scolaire.

- [Formulaire internet enquête carte scolaire](#)

- Enquête carte scolaire [au format word](#) à remplir et [renvoyer par courriel](#) au SNUipp

- Enquête carte scolaire [au format pdf](#) à imprimer et à faxer au 03 89 64 16 61 ou renvoyer par courrier postal au SNUipp 68 19 bld Wallach 68100 MUHLOUSE.

Le SNUipp fera une permanence « spécial carte scolaire » jeudi 2 septembre toute la journée au 03 89 54 92 58.

[Seuils d'ouverture et de fermeture](#)

A la suite du CTPD, une CAPD se réunira afin de nommer des collègues sur les ouvertures de classes.

Tous les résultats seront mis en ligne sur notre site internet dès la fin de la CAPD.

5) Augmentation de diverses indemnités.

a) Indemnité de fonctions maîtres formateurs

Le décret 2010-955 du 24 août 2010 et l'arrêté publié le même jour modifie le décret 2001-811 du 7 septembre 2001 créant l'indemnité de fonctions des enseignants maîtres formateurs :

- cette indemnité est désormais allouée à partir du 1er septembre 2010 aux instituteurs et PE maîtres formateurs chargés du tutorat des professeurs stagiaires et de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement ;
- le taux annuel de cette indemnité est désormais porté à 929 € brut (77,42 € par mois).

b) Indemnité Enseignants référents

Comme annoncé dans un [article du 9 juillet](#), une indemnité spécifique "enseignants référents" est créée par décret paru ce jour au JO (décret 2010-953 du 24 août 2010).

Le montant annuel de **cette indemnité est de 929 € brut (77,42 € / mois) et prend effet au 1er septembre 2010.**

Elle est liée à l'exercice effectif de ces fonctions.

c) Indemnités accueil et accompagnement des étudiants en Master 1 et 2

Le décret 2010-952 du 24 août 2010 et l'arrêté du même jour fixent les modalités d'indemnisation des collègues pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement :

- Une indemnité de 200 € brut est versée pour l'accueil de 2 étudiants accomplissant un stage d'observation et de pratique accompagnée ;
- Une indemnité de 200 € brut est versée pour les collègues exerçant les fonctions de référent auprès d'un étudiant accomplissant un stage en responsabilité.

Par ailleurs, le décret 2010-955 du 24 août 2010 permet aux enseignants du premier degré chargés du tutorat des enseignants stagiaires de percevoir l'indemnité de fonction des maîtres formateurs de 929 € brut par an. Ces indemnités seront versées pour l'exercice des fonctions correspondantes à compter du 1er septembre 2010.

6) Samedi 4 septembre 2010 Rassemblement Citoyen, face à la xénophobie et à la politique du pilori : liberté, égalité, fraternité.

TOUS AUX RASSEMBLEMENTS

- à 14h à MULHOUSE, place de la Réunion
- à 14h30 à COLMAR avenue de la République, devant l'entrée administrative de la Préfecture

Signez l'appel citoyen en ligne ! <http://nonalapolitiquedupilori.org>

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>